

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 MARS 2022

Délibération n°2023-06

Nombre de délégués en exercice : 33

Nombre de membres présents : 26

Nombre de votants : 30

Date de convocation : 17 MARS 2023

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présents	Excusés	Absents	DELEGUES SUPPLEANTS	Présents	Excusés	Absents
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	MARECHAL PHILIPPE		X Pouvoir à Ferré Paul		LAURENT AGNES			X
	AGATY GUILLAUME	X			BOUCHARD MARC		X	
	ALBAN BERNARD	X			MORANDAT OLIVIER		X	
	JACQUET CLAUDE	X			QUINT DAVID		X	
	PALLOT JACQUES	X			CHANTEUX SOLVEIG			X
	PONCIN GEORGES		X Pouvoir à Bigot Agnès		LOTTE BERNARD		X	
	BIGOT AGNES	X			CONTASSOT PIERRE-OLIVIER		X	
	SAJUAN CATHERINE	X			FILET MARIE-CLAUDE	X		
	SILVI VERONIQUE	X			KOROSEC JOCELYNE		X	
	DUPUIT GUY		X Pouvoir à Aublanc Jean-Claude		CLERC HERVE		X	
	MONTANGERAND JEAN-MICHEL	X			AMEIL MARC	X		
	AUBLANC JEAN-CLAUDE	X			MARQUOIS MICHEL		X	
	DUBOST MICHEL	X			BODILLARD MARIE-CLAUDE		X	
	CAMILLERI JEAN-LUC	X			GOYON MARIE-ANGELIQUE		X	
	BROCHAND MICHEL	X			BOULANGER PAUL		X	
	SAUVAGE CLAUDIE		X		ROZIER JOELLE		X	
CHEVALIER BERNARD	X			MAUGE LIONEL			X	
RABUEL CLAUDE		X		LAURENT MICHELE			X	
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE	GOIFFON CHRISTIAN	X			BEROU JEAN-PHILIPPE			X
	LUX JEAN-MICHEL	X			LUCENET THIERRY		X	
	VIOT DOMINIQUE		X		RIBOLLET ROGER			X
	REIGNIER ALAIN	X			VERT JACQUES		X	
	CLEYET-MARREL CLAUDE		X Pouvoir à Lux JM		CHAIGNEAU JOELLE			X
	LABALME RICHARD		X		MORIN BRIGITTE	X		
	ECKERT PIERRE	X			FONTAN CORINE			X
	BRUNEL PHILIPPE		X		DOUCET-BON BRUNO	X		
	ROBERT MAGALI			X	PERRAUD CAMILLE			X
	DAVIDIAN PHILIPPE	X			HINSCHBERGER FRANCINE		X	
	ALBAN BERNARD	X			PROST PHILIPPE		X	
	COTTEY ROMAIN	X			THIVOLLE MARIE-MONIQUE		X	
	PEIGNE BENOIT	X			MONTEIL JULIEN		X	
	LAIDET ANTHONY			X	BEAUDET NATHALIE			X
FERRE PAUL	X			MULLER ERIC			X	

OBJET : BUDGET 2023.

Vu l'article L2312 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption d'un budget,

Vu les articles L1612.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets,

Considérant que le Comité Syndical a pu procéder au débat d'orientation budgétaire lors de la séance du 17 février 2022,

Considérant que le Président présentera au Comité Syndical un budget primitif élaboré sur la base du débat d'orientation budgétaire dont le détail est joint en annexe et une synthèse présentée ci-dessous,

2023	Fonctionnement	Investissements
Dépenses	6 050 080,36 €	1 694 446,06 €
Recettes	6 050 080,36 €	1 694 446,06 €
Résultats	0 €	0 €

Le Comité Syndical, **après en avoir délibéré, décide à l'unanimité** de voter le budget primitif 2022 au niveau des chapitres,

ADOpte le budget primitif tel que joint au compte rendu,

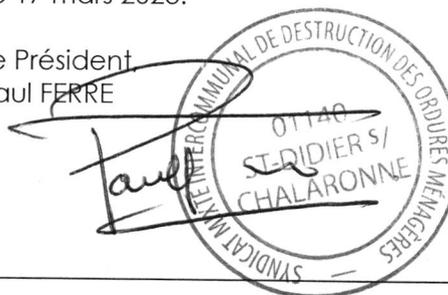
AUTORISE le Président à signer la présente délibération et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de celle-ci.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Le 17 mars 2023.

Le Président
Paul FERRE



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture de l'Ain le
et publication ou notification le